TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° **97-658** du 31 décembre 1997

portant nomination de Madame Sabiratou KARIMOU ADJIBI en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin, près la République du Cameroun avec résidence à Lagos.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

VU le Décret n° 96-426 du 4 octobre 1996 portant nomination de Madame Sabiratou KARIMOU ADJIBI en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin, près la République Fédérale du Nigéria ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 octobre 1997,

.../...

DECRETE :

Article 1er : Madame Sabiratou KARIMOU ADJIBI est nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République du Cameroun avec résidence à Lagos.

Article 2 : Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le **31 DECEMBRE 1997**

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions Porte-Parole du Gouvernement,

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Pierre OSHO.-

Ampliations : PR 4 AN 4 CS 2 HAAC 2 CES 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DCL 3
GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASEP-ENA 3
Intéressé 1 JO 1.